



Le conseil d'administration de Mithra achève l'évaluation et la recommandation de la candidature du candidat indépendant proposé

Liège, Belgique, 24 octobre 2023 - 7:00 CEST Mithra, une société dédiée à la santé des femmes, annonce aujourd'hui que, son Conseil d'Administration a finalisé sa recommandation sur la base de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération quant à la candidature de Castors Development SA, avec Jacques Platieu comme représentant permanent.

Informations générales : Le 5 octobre 2023, Mithra Pharmaceuticals a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, une demande commune de la part de huit actionnaires détenant, ensemble, (sur la base des attestations transmises à la société par les actionnaires susmentionnés, et établies par leurs teneurs de comptes agréé respectifs, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, des nombres d'actions dématérialisées correspondantes) 6,15% des actions en circulation de la Société, d'ajouter des points et propositions de résolutions supplémentaires à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale des actionnaires publié le 29 septembre 2023. Les points et propositions de résolutions supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale en tant que nouveaux points 5 et 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale et publiés par voie de communiqués de presse le 11 octobre 2023.

Recommandation du Conseil du 23 octobre 2023: « Sur la base de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le Conseil constate que les critères de sélection de nouveaux candidats administrateur ont été établis sur la base des différentes « lettres aux actionnaires » communiquées par la Société dépeignant la stratégie de la Société. Le profil de candidats recherché pour le poste d'administrateur de la Société est axé sur les éléments spécifiques suivants : profil international; profil scientifique spécialisé dans la santé féminine ou les procédures règlementaires complexes et/ou américaines ; et profil spécialisé dans les biotechnologies ou le secteur pharmaceutique avec une connaissance approfondie du secteur américain des médicaments et de leur commercialisation

Le Conseil souligne d'ailleurs qu'au vu du stade de développement de DONESTA[®], actuellement, le dernier critère est le plus important pour la Société.

Après examen de la candidature proposée de Castors Development SA, avec Jacques Platieu comme représentant permanent, de l'interview conduite avec M. Platieu et de l'information additionnelle fournie par ce dernier (y-inclus le C.V. de M. Platieu qui est disponible sur le site de la Société), le Conseil constate que – bien que M. Platieu satisfait à certains des critères mis en exergue par la Société – il ne satisfait pas au critère le plus important, tel que susmentionné par le Conseil, pour le développement actuel de la Société.

De plus, bien que M. Platieu satisfasse sur le plan purement objectif aux critères d'indépendance tels que définis par l'article 3.5 du Code Belge de Gouvernance d'entreprise 2020, le Conseil constate que M. Platieu était un administrateur en exercice de 2015 à 2020 (une partie de son mandat précédent

ayant été exercé à travers sa société Castors Development SA) et que Castors Development SA, avec M. Jacques Platieu en tant que représentant permanent, est un candidat proposé par les actionnaires ayant sollicités une modification de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Spéciale, conformément à l'article 7:130 CSA, composés majoritaires « d'Uteron Sellers ». Par ailleurs, le mandat précédent de M. Platieu (et Castors Development SA) n'avait pas été renouvelé à l'époque.

Le Conseil souligne également que si ce dernier devait être nommé par l'Assemblée Générale Spéciale, il conviendrait en toute hypothèse de rechercher des nouveaux candidats rencontrant le profil recherché par la Société pour la soutenir dans sa stratégie. Le Conseil rappelle en plus que si les mandats des quatre membres indépendants actuels du conseil d'administration étaient révoqués par l'Assemblée Générale Spéciale, les membres restants du Conseil devraient alors proposer de nouveaux administrateurs afin que la Société dispose d'un conseil qui réponde aux exigences de la législation belge et aux normes de gouvernance d'entreprise.

En tenant compte de ce qui précède, le Conseil décide à l'unanimité des voix de ne pas recommander favorablement la candidature de Castors Development SA, avec Jacques Platieu comme représentant permanent, en tant qu'administrateur de la Société. »

Pour plus d'information, merci de contacter :

Mithra Pharmaceuticals SA

Alex Sokolowski, PhD
Directeur des Relations Investisseurs
investorrelations@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

Frédérique Depraetere
Directeur de la Communication
info@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

À propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'Estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'Estetrol en 2021, la pilule contraceptive ESTELLE®, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit DONESTA®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra développe et produit également des solutions thérapeutiques complexes dans les domaines de la contraception, de la ménopause et des cancers hormono-dépendant. La Société offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au travers de sa plateforme Mithra CDMO. Active dans plus de 100 pays dans le monde et est basée à Liège, Belgique. www.mithra.com

ESTELLE®, DONESTA® sont des marques déposées de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations

prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.



Alertes

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur investors.mithra.com pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-vous sur nos réseaux sociaux :

[Linkedin](#) • [X](#) • [Facebook](#)